



CIRCULAIRE DE RENTREE 2025 - CLASSES DE 6èmes RENTREE LE LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025



Les parents sont invités à accompagner leur enfant à 9h00.

Déroulement de la matinée

- 9h00 : Rassemblement dans la cour des parents et des élèves, accueil et présentation du personnel administratif et de vie scolaire.
- 9h15 : Appel des élèves par classe par le Chef d'Etablissement.

Pour les élèves :

- ◇ 9h15 - 9h50 : Prise en charge par le professeur principal. Distribution des manuels et informations générales.
- ◇ 9h50 - 10h10 : Récréation
- ◇ 10h15 - 11h05 : Prise en charge par les éducateurs pour visiter l'établissement.
- ◇ 11h05 - 12h00 : Retour dans la classe avec le professeur principal.

Pour les parents :

- ◇ 9h30 - 10h15 : Réunion avec Mme Bruey, le Chef d'Etablissement, Mme Stachetti, la conseillère d'éducation, M. Parrain, l'adjoint en pastorale et Mme Bousquet, la Présidente de l'association des parents d'élèves dans la grande salle de réunion.
- ◇ 10h15 - 11h05 : Réunion d'informations avec le professeur principal dans la classe de leur enfant. Présentation des différents enseignants intervenant dans la classe.
- ◇ 12h00 - 13h00 : Les parents d'élèves pourront prendre leur repas avec leur enfant. Pour assurer la bonne organisation du self, merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint accompagné du règlement par courrier.
- ◇ Sortie des externes de 12h00 à 13h50. Si votre enfant est externe et souhaite déjeuner à la cantine ce jour-là avec vous, cela sera possible. Dans ce cas merci de compléter également le coupon ci-joint.
- ◇ 15h15 : goûter dans la cour, offert par l'association des parents d'élèves.
- ◇ **Départ des élèves à 15h45** (ceux qui utilisent les transports scolaires seront accompagnés jusqu'au lieu de départ de leur bus.)

Matériel nécessaire pour cette journée de rentrée :

- cahier de textes ou agenda + 1 cahier de brouillon + une trousse
- Ne surtout pas amener toutes les fournitures le jour de la rentrée !

 Attention !! Les élèves participeront le mardi 2 septembre (dés le lendemain de la rentrée) à la journée d'intégration 6èmes dont le programme vous est communiqué sur le document suivant.

Les cours débuteront selon l'emploi du temps le jeudi 4 septembre 2025.



Afin de faciliter la mise en place de la rentrée, le collège a commandé les cahiers d'activités ainsi que tous les livres de lecture suivie pour tous les niveaux de classes. Cette démarche nous permettra :

- De distribuer dès le jour de la rentrée les cahiers d'activités
- D'éviter les erreurs d'édition
- De faire bénéficier les familles de tarifs préférentiels consentis aux établissements scolaires.

En ce qui concerne les livres de lecture suivie, ils ont tous été commandés et seront donnés aux élèves au fur et à mesure de leur exploitation en classe.

De même, l'enseignante d'arts plastiques commande le matériel nécessaire à votre enfant pour sa matière. Ce matériel sera entreposé en salle d'arts plastiques et distribué aux élèves au fur et à mesure de leurs besoins.

Ces fournitures figureront sur la facture annuelle qui vous sera envoyée fin septembre.

- Pour les familles qui sont en prélèvement, cette somme sera divisée par le nombre de mensualités.
- Pour les personnes payant par chèque ou en espèces, cette facture sera à acquitter suivant l'échéancier qui figurera au bas de votre facture.

Le port d'un tee-shirt du collège est obligatoire en cours d'EPS. Ce tee-shirt sera distribué en cours d'EPS à la rentrée et vous sera facturé en même temps que les fournitures au prix de **7€**.

⚠ L'attestation savoir nager en toute sécurité est obligatoire (merci de prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir nous remettre cette attestation lors du 1^{er} semestre de votre enfant).

DOCUMENTS A RENVOYER AU COLLEGE SAINT JEAN AVANT LE LUNDI 18 AOUT 2025

(Collège Saint Jean, 10 rue du casino 30200 BAGNOLS SUR CEZE)

- Le coupon pour le repas du jour de la rentrée + règlement pour les parents (courrier postal)
- Le bordereau pour la journée d'intégration (mail ou courrier postal)
- Pour les **externes** qui **prendront occasionnellement leurs repas** à la cantine, merci de joindre un chèque de 67 €.

En attendant le plaisir de vous retrouver à la rentrée de septembre, je souhaite à chacun d'entre vous, d'excellentes vacances.

Le Chef d'Établissement

Mme BRUET Veronique



COUPON PARENTS - REPAS DE RENTREE 2025
(A renvoyer par courrier postal avec le règlement)

Je soussigné (e):.....

Responsable de l'élève :.....

Ne souhaite pas déjeuner avec mon enfant le lundi 1 septembre 2025

souhaite déjeuner avec mon enfant le lundi 1 septembre 2025

Nombre d'accompagnants : _____ X 6.70 € = _____

Nom et prénom : M.....

Nom et prénom : M.....

(Attention : Je joins à mon coupon un chèque du montant correspondant aux nombres de participants adultes uniquement)

Date :

Signature :



Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

> Téléchargez la documentation

Dès juillet 2025, rendez-vous sur [l'Espace Parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant, ou encore déclarer un accident en ligne.



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties (1)	Prestations
Invaliddté permanente :	Jusqu'à
• inférieure à 66 % - franchise relative (2) 6 %	45 800 €
• comprise entre 66 % et 85 %	65 000 €
• supérieure ou égale à 86 %	99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier	21 000 €
franchise relative de 7 jours	
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation -	31 € / jour maxi
franchise relative de 7 jours	365 jours
Soins et frais de prothèse :	
• appareil d'orthodontie	600 €
• dentaires (par dent)	600 €
• audillits, orthopédiques	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties (1)	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire ; cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport -	50 € / jour
franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet ; vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2025-2026>

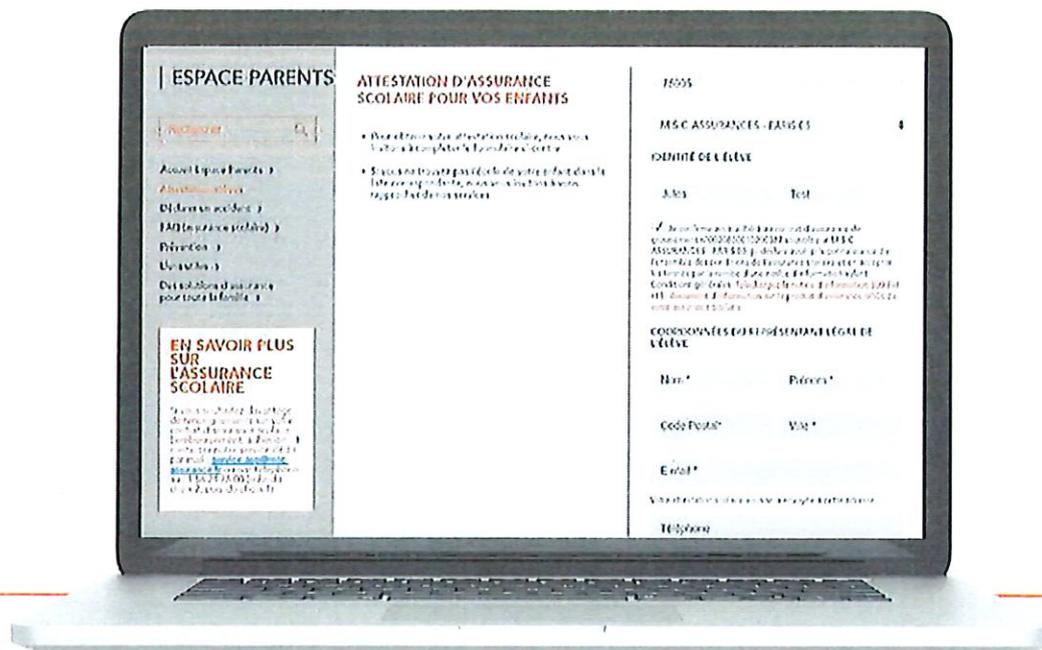
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au 01 56 24 76 00 (suivi du choix 2, puis du choix 1).

@AdobeStock



